Certifié conforme à l'original
Signature

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise : ABIAKA — 1 | 2

Adresse de l'entreprise : 128 Rue La Boétie 75008 PARIS — Durée de l'exercice précédent * 1 | 2

Numéro SIRET * : 8 9 0 0 7 7 8 3 7 0 0 0 1 5 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 3 | 0 | 0 | 9 | 2 | 0 | 2 | 3

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 008	AU	1 601	407
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	2 008	BK	1 601	407
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	138 216	BY		138 216
	Autres créances (3)	BZ	7 000	CA		7 000
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	6 738	CG		6 738
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	945	CI		945
	TOTAL (III)	CJ	152 900	CK		152 900
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	154 908	1A	1 601	153 307

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise : ABIAKA — Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)	DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	56 002
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	22 218
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	79 219
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	38 799
	Dettes fiscales et sociales	DY	34 841
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	448
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	74 088
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	153 307

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont : Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont : Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	74 088
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 10/06/2025

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/09/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 153 307,27 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 22 217,80 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/01/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

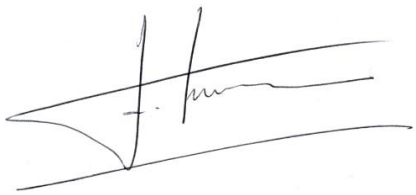
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Certifié conforme à l'original
Signature



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 2 008

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*2 008*			*2 008*
Immobilisations financières				
TOTAL	*2 008*			*2 008*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 601

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*932*	*669*		*1 601*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*932*	*669*		*1 601*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel de bureau et informatiqu	*2 008*	*1 601*	*407*	*3 ans*
TOTAL	*2 008*	*1 601*	*407*	

3.2 - Etat des créances = 146 162

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	*146 162*	*146 162*	
TOTAL	*146 162*	*146 162*	

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 41 436

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*41 436*
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	*41 436*

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Charges constatées d'avance = 945

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*1000*	*1,00*	*1 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*1000*	*1,00*	*1 000*

4.2 - Etat des dettes = 74 088

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*38 799*	*38 799*		
Dettes fiscales & sociales	*34 841*	*34 841*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*448*	*448*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*74 088*	*74 088*		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 4 004

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*3 600*
Dettes fiscales & sociales	*404*
Autres dettes	
TOTAL	*4 004*

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 337 756

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	*337 756*	*100,00 %*
TOTAL	*337 756*	*100,00 %*

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 4 654

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	*26 910*	*4 660*	*22 250*
Résultat financier	*-38*	*-6*	*-32*
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	*26 872*	*4 654*	*22 218*

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	2	
Agents de maitrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	2	0

6.3 - Autres informations complémentaires

ENGAGEMENT DE RETRAITE :

Le montant de l'engagement de la société envers les salariés en matière de "départ en retraite" n'a pas été calculé au 30 septembre 2023. Cette information n'est pas par conséquent mentionnée dans les comptes annuels qui vous sont présentés.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 41 436

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	*41 436*
Clients fac a etablir(41810000)	*41 436*
TOTAL	*41 436*

8.2 - Charges constatées d'avance = 945

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000)	*945*
TOTAL	*945*

8.3 - Charges à payer = 4 004

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*3 600*
fournisseurs fact. non parvenu(40810000)	*3 600*
Dettes fiscales et sociales :	*404*
Etat charges a payer(44860000)	*381*
Formation continue(44863000)	*23*
Taxe d'apprentissage(44870000)	*26*
TOTAL	*4 004*

ABIAKA
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 128 rue la Boétie
75008 Paris
R.C.S. PARIS B 890 077 837

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt deux janvier, à dix-neuf heures, au siège social,

La collectivité des associés de la société ABIAKA,

Ayant pris connaissance :

- des comptes annuels de l'exercice social clos le 30 septembre 2023,
- de l'inventaire de l'actif et du passif de la société au 30 septembre 2023,
- du rapport de gestion du président,
- du texte des décisions proposées

et de tous les documents ou renseignements dont la communication est obligatoire,

Appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du président et rapports du Cabinet Comptable (rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et rapport sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce)
- Approbation desdits comptes annuels et conventions, s'il y a lieu ; quitus au président
- Affectation des résultats
- Approbation de la rémunération du Président
- Questions diverses
- Pouvoirs pour formalités

Prend les décisions ci-après :

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du cabinet comptable sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, donne acte au président et au cabinet comptable de l'exécution des prescriptions dudit article.

Il donne son entière approbation, ratifie, accepte et prend en charge les opérations effectuées.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, du rapport général du cabinet comptable et des documents prescrits par la loi, approuve les comptes annuels de l'exercice écoulé, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve, dans toutes les parties, les rapports qui lui ont été présentés.

La collectivité des associés donne en conséquence au président quitus entier et sans réserve de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés, approuvant la proposition du président, décide d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 30 septembre 2023 d'un montant de 22 217,80 euros de la manière suivante :

- au crédit du compte de report à nouveau pour un montant de 11 217,8 euros.
- dividende total revenant aux actionnaires : 11 000 euros

QUATRIEME DECISION

La collectivité des associés approuve la rémunération versée au Président en 2023 pour un montant de 22 159.80 euros.

CINQUIEME DECISION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Monsieur Francis LAUNE, en sa qualité de Président, M. Eric BROWN en sa qualité d'associé**.**

Les associés **le Président**

